SYNDICAT NATIONAL
Solidaires Finances Publiques 94
Section du Val-de-Marne

1er syndicat de la DGFiP
& de la DDFiP du Val-de-Marne

La force de tous les agents de la DGFiP

David FERREIRA, Stéphane BAILLIN
& tous vos correspondants
Tél. : 01.43.99.37.95 / 01.41.94.34.64
solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

L'IDÉE FIP n° 2017 - 9

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions

Mutations 2018 projet de NOUVELLES REGLES : tous perdants ?!?

Les projets de fiches techniques élaborés par le Directeur général viennent de tomber… tout comme nos bras, à leur lecture !

Il y propose une remise en cause sans précédent des règles de mutation :

- ADIEU à l'affectation la plus fine possible ;
- ADIEU à la règle de l'ancienneté ;
- ADIEU à l'annualité de la demande de mutation ;
- ADIEU au respect des métiers ;
- ADIEU à la vie de famille ;
- ADIEU aux garanties en cas de restructuration de services.

Il n'y aurait désormais plus qu'une seule règle : le fait du Prince local !

Les agents ne seront plus qu'une « ressource » humaine, taillable et corvéable à merci… et mobile, pour s'adapter au réseau et non l'inverse.

Ne vous en déplaise messieurs les directeurs, « l'humain n'est pas une ressource que l'on exploite, c'est une richesse qu'il faut préserver ! »

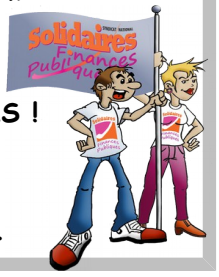

Alors, votre projet ON N'EN VEUT PAS !

Tou(te)s en grève le 23 novembre 2017.

Mutations : projet dangereux

Fonctionnaire pas fainéant recherche poste fixe, près de chez lui. Faire offre.
Directeur pas sérieux s'abstenir.

CITATION DU MOIS

« Leur tort, c'est de dormir, dans une sécurité trompeuse dont les réveille trop tard le coup de foudre de la maladie ».
Dr KNOCK

Et notre droit au respect ?!?

Le fait du Prince local !

Tous les agents A, B et C seraient affectés sur la Direction (Département, Région ou Inter-région) :
- à partir de 2020, après expérimentation en 2019 dans les Directions volontaires,
- dès 2018 pour les Inspecteurs Divisionnaires (I.Div.).

Nous sommes bien loin des engagements pris lors de la fusion Impôts/Trésor : la règle du mieux disant (affectation la plus fine possible) disparaîtrait purement et simplement.

Sortez les RANs !

Dans le Val-de-Marne, le nombre de RAN (Résidences d'Affectations nationales) est passé de 10 à 7 en 2017, puis à… quelle importance, puisque toutes les nouvelles affectation se feront désormais au Département !

Quid de ma prime de restructuration ?

Puisqu'il n'y a plus d'affectation nationale à la résidence, quels critères seront désormais retenus ?!?

Chut… ayez confiance, cela fera (peut-être) l'objet d'un autre groupe de travail…

Mobilité réduite !

ADIEU à la possibilité de demander une mutation (nationale ou locale) tous les ans.

Le Directeur général voudrait en effet imposer un délai de séjour (avant de pouvoir demander une nouvelle affectation) de :
- 2 ans pour tous, dès 2018 ;
- 3 ans :
*** sur la première affectation pour les agents nouvellement recrutés (actuellement appliquée aux agents C, cette mesure serait donc généralisée aux A et B).**
*** pour les collègues promus de C en B et de B en A qui se verront appliquer la règle des 3 ans dès 2019.**

Mobilité Ultra réduite !

Le seul mouvement complémentaire du 1er mars qui subsistait jusqu'à présent (agents C) serait lui aussi supprimé dès 2019… pour être remplacé, comme pour les B, par...

Les copains d'abord !

Un « mouvement spécifique » serait également créé au 1er mars 2019 pour les agents C, afin qu'ils « postulent » (cf. paragraphe suivant) uniquement sur des postes « *présentant un déficit d'attractivité, une spécificité géographique et/ou une situation des effectifs structurellement déficitaire* » (bref, là où personne ne veut aller !).

Dans le même temps, il est dérogé à la règle de l'ancienneté au bénéfice du « profil » :
- « au choix » du Directeur de la direction demandée !
- et sous réserve de l'avis favorable de la Direction de départ.

Bonne chance !